

**COMMUNE DE REGNY DÉPARTEMENT DE LA
LOIRE**

**ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE
MODIFICATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT**

**Enquête s'étant déroulée du 25/03/2019 au
26/04/2019**

**CONCLUSIONS MOTIVES DU COMMISSAIRE
ENQUÊTEUR**

Le sens de l'avis qui doit être rendu se fait en fonction de l'avis de la population et par rapport aux objectifs et priorités du conseil départementale si ceux-ci sont conformes aux textes en vigueur.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201816-20190625-20190625DCM31-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/07/2019

Présentation de la commune

La commune de Régny se situe à 60 km au nord de St Etienne et à 10 Km au Sud Est de Roanne. Elle fait partie de la communauté de communes du pays entre Loire et Rhône (COPLER) .

La commune s'étend sur une superficie de 13km². La commune est situé à 510m d'altitude. Le territoire est composé majoritairement de prairies.

La commune compte 2000 habitants.

• Objectifs et enjeux de la mise à jour du zonage d'assainissement

Le zonage d'assainissement actuellement en vigueur est intégré dans le plan du projet de zonage .

Les secteurs densément urbanisés sont actuellement déjà desservis par le système d'assainissement collectif. Ils sont donc maintenus en zones d'assainissement collectif.

Trois justifications principales imposent cependant la mise à jour du zonage d'assainissement des eaux usée :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201816-20190625-20190625DCM31-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/07/2019

*** Développement de l'assainissement collectif depuis le précédent zonage**

*** Correction du précédent zonage**

*** Mise en cohérence avec le zonage du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et le projet de PLU Intercommunal**

.....

- J'ai pu noter que les conditions de l'enquête ont respecté la législation et la réglementation en vigueur pour ce qui concerne les avis de publicité dans la presse et l'affichage en mairie.

- J'ai eu 1 remarque écrite formulé par 2 personnes ce qui représente 0,009% de la population de la commune

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201816-20190625-20190625DCM31-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/07/2019

- Aucune observation sur le site internet et 0 consultation

-Je constate que l'affichage a été maintenu et vérifié tout au long de l'enquête.

- J'ai noté que le dossier mis à l'enquête l'était dans de bonnes conditions et son libre accès a été assuré pendant toute la durée de l'enquête.

– **Concernant les objectifs de la mise à jours du zonage d'assainissement (voir détail pages 2 et 3) , les choix effectués et les moyens pour les atteindre je considère que :**

- le projet de réglementation du zonage atteint les objectifs (page 2 et 3).

– que les observations du public recueillies lors de l'enquête ne remettent pas en cause le projet du zonage d'assainissement.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201816-20190625-20190625DCM31-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/07/2019

- le projet n'a pas intéressé la population local (0,0009% de participation).

- le projet ne porte pas atteinte à l'environnement mais tend plutôt à le préserver car le soucis d'un assainissement individuel c'est qu'il soit conforme et quand il ne l'est pas c'est parfois difficile à mettre en œuvre : refus du propriétaire, manque de financement, impossibilité liés au territoire(topographie, espace). Le raccordement a la station règle tous ces problèmes et donne même une plus valu aux nouvelles habitations raccordées.

- le projet permet également de rentabiliser la station existante qui n'est qu'a 35% de sa capacité.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201816-20190625-20190625DCM31-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/07/2019

Je soussigné Laurand Romain commissaire
enquêteur donne

un avis favorable

Au projet de mise à jours du zonage d'assainissement

Fait à Mably le 25/05/2019



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201816-20190625-20190625DCM31-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/07/2019